

**L'an deux mil vingt
le 4 septembre**

à 20 heures et 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-DENIS-COMBARNAZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Guillaume LAURENT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2020

Présents : G.LAURENT, M.N. DASSAUD, A.PERROUX, R.MERTINS, J.P BONNET, , T. LAVOINE, A. LAMIRAND-BUFFET, G. MEUNIER, J. THOMAS, R. BASMAISON

Absent : F. LANDAIS,

Monsieur MERTINS a été élu secrétaire

Compte-rendu du 3 juillet 2020 approuvé.

❖ **Délibération 2020-27 : Grilles avaloir RD 1093 au bourg de Barnazat**

Monsieur le Maire, suite aux différents contacts auprès des services du Département, informe le Conseil que l'entretien des avaloirs situés de part et d'autre de la chaussée de la RD 1093 en traverse d'agglomération est à la charge de la Commune.

La commission équipement a étudié les devis reçus pour la réparation de deux grilles avaloir :

SARL ROZIERE TERRASSEMENT : 2083,20 € TTC

EUROVIA DALA : 2340,00 € TTC

MONTEIL TP : 2307,60 € TTC

La commission a retenue le devis de la SARL ROZIERE TERRASSEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le choix de la commission Equipement de retenir la SARL ROZIERE TERRASSEMENT pour un montant de travaux de 2083,20 € TTC.

❖ **Délaissés de voirie**

Monsieur le Maire reprend le dossier présenté lors du conseil du 3 juillet 2020. Il indique que des propositions de bornage ont été reçues pour chacun des cas étudiés. Au regard des estimations des domaines et des devis de bornage, Monsieur le Maire explique qu'un rendez-vous va être proposé aux demandeurs afin de leur présenter les éléments reçus.

❖ **Lotissement Perjat et parcelles ZL 163 à ZL 166**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus sur ce secteur :

- Permis d'aménager modificatif Lotissement Perjat ZL 96 :

Monsieur le Maire explique que dans le projet initial, le raccordement aux réseaux du lotissement Perjat se faisait sur le chemin du champ pagnant. Puisqu'une extension des réseaux est nécessaire, il convient de déposer un permis d'aménager modificatif et de modifier les bornages des parcelles. Monsieur le Maire présente les devis du géomètre et de l'architecte pour procéder à ces changements.

- Extension de réseaux Electricité, eau potable et téléphone :

Le SIAEP de la Basse Limagne prend en charge la fouille pour le raccordement à l'eau potable. En ce qui concerne l'extension des réseaux électriques, les travaux sont à la charge de la Commune. Le devis du SIEG présentant le montant de la participation communale doit nous être adressé prochainement.

- Travaux connexes :

Monsieur Romain BASMAISON présente les devis qui ont été sollicités pour l'aménagement de ce secteur. En effet, il convient de reprendre les fossés (création , busage, curage), procéder à l'abattage d'arbres se situant sur la trajectoire des travaux obligatoires, refaire une tête de pont, implanter un nouveau regard et traiter le carrefour avec le chemin du Champ pagnant. Le Conseil prend connaissance des détails des devis réceptionnés.

- Bornage parcelles ZL 163 à ZL 166 :

Monsieur le Maire explique que ces parcelles sont cadastrées mais que néanmoins, certaines bornes n'ont pas été posées sur le terrain. Il ajoute qu'il a pris contact avec le géomètre qui gère le dossier du lotissement Perjat pour finaliser ce bornage et qu'il a accepté le devis proposé.

- ZL 163 Abandon du projet d'acquisition par Madame PAYET

Monsieur le Maire indique que Madame PAYET a fait savoir qu'elle renonçait à son projet d'acquérir la parcelle ZL 163.

❖ **Délibération 2020-28 : Raccordement Lotissement Saint-Denis : Evacuation des eaux traitées**

Monsieur Romain BASMAISON présente les devis reçus pour la réalisation du raccordement d'évacuation des eaux traitées du lotissement Saint-Denis.

Les membres du Conseil prennent connaissance des devis détaillés :

SARL ROZIERE TERRASSEMENT : 3873,60 € TTC

SARL REMONDIN : 4360,80 € TTC

SARL LISA TP : 2088,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de SARL LISA TP pour un montant de travaux de 2088,00 € TTC.

❖ **Rehausses de bouche et poteau incendie**

Madame DASSAUD explique au Conseil que suite à des travaux réalisés par des habitants sur le domaine public le long de leur propriété, il est apparu que des bouche ou poteau incendie devaient être mis à niveau. Elle présente les devis envoyés par la SEMERAP. Il ressort de la discussion que les particuliers ont réalisé ces aménagements sans autorisation de la mairie. Le Conseil estime que le coût de la mise à niveau ne doit être supporté par la Commune et que les devis doivent être communiqués aux administrés concernés.

❖ **Accès terrain communal à côté du lavoir rue des mûriers**

Madame DASSAUD rappelle que la division foncière du lotissement Saint-Denis rue de l'église nécessite de créer un accès à la parcelle communale rue des mûriers pour éviter qu'elle ne se retrouve enclavée au moment de la vente du lot n°1. A l'aide de plans, le Conseil détermine qu'un accès sera possible par le lavoir en procédant à l'arrachage de quelques arbustes à l'angle de la haie.

❖ **Numérotation des rues**

Le dossier préparé par l'ancienne équipe municipale est présenté au Conseil.

Il convient maintenant de demander des devis pour l'achat des numéros qui seront fournis aux habitants.

❖ **Délibération 2020-29 : Vente Lotissement Perjat lot n°1**

Monsieur le Maire reprend la situation concernant le lot n°1. Il indique qu'une personne s'était positionnée pour l'acquisition de cette parcelle avec l'ancienne équipe municipale. Il ajoute qu'il a essayé de connaître sa position actuelle quant à son projet d'acquisition. Des messages téléphoniques

restés sans réponse et deux lettres recommandées non retirées conduisent à estimer que cette personne a abandonné son projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur et Madame David CHEVAUDONNA habitants de la Commune ont fait savoir qu'ils seraient intéressés pour acquérir ce lot n°1 pour y construire leur maison d'habitation.

Monsieur le Maire les a informés que la vente se ferait à 25,00 € du m² et que le nombre de m² du lot n°1 sera déterminé par le permis d'aménager modificatif de la parcelle ZL 96 actuellement en cours de préparation.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe pour la vente de ce lot n°1 à Monsieur et Madame David CHEVAUDONNA.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accorder le lot n°1 de la parcelle ZL 96 à Monsieur et Madame David CHEVAUDONNA pour un prix au m² de 25,00 €.

❖ Délibération 2020-30 : Vente Lotissement Perjat lot n°2

Monsieur le Maire indique que Monsieur Cédric FEREIRA a fait connaître son intention d'acquérir le lot n°2 du lotissement Perjat. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a proposé ce lot aux mêmes conditions que les parcelles déjà vendues ou en cours de vente soit 25,00 € du m².

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe pour la vente de ce lot n°2 à Monsieur Cédric FEREIRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accorder le lot n°2 de la parcelle ZL 96 à Monsieur Cédric FEREIRA pour un prix au m² de 25,00 €.

❖ Vie communale

◆ Site internet

Madame LAMIRAND-BUFFET informe le Conseil de la mise en ligne du site internet communal durant l'été 2020. Elle propose que les élus lui fassent retour de leurs observations pour le prochain conseil. Les associations de la commune seront contactées pour les informer et leur demander si elles souhaitent faire apparaître de nouvelles informations dans les rubriques les concernant. Madame THOMAS souhaiterait que des informations concernant les naissances, les mariages et les décès soient intégrées sur ce site.

Une note aux habitants sera prochainement distribuée pour informer de la mise en ligne du site.

◆ Salle polyvalente

Monsieur le Maire indique qu'il a pris un arrêté suspendant la location de la salle polyvalente jusqu'à nouvel ordre. En effet, la situation sanitaire avec la reprise des cas de contamination impose d'éviter les rassemblements de personnes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué le nettoyage complet de la salle par une entreprise spécialisée. Il présente les devis reçus et explique qu'un devis est en attente. Il propose de reprendre ce dossier lors d'un prochain conseil.

◆ Dispositif participation citoyenne

Monsieur le Maire reprend ce dossier et présente les différentes propositions de panneaux pouvant être installés en entrée d'agglomération. Des devis vont être sollicités notamment au Fab Limagne.

◆ Comportement citoyen

Madame DASSAUD fait part d'informations reçues d'habitants concernant plusieurs comportements d'incivilité dans la commune notamment le container à verre au point propre et bacs de collecte, les stationnements gênants, les bruits de voisinage, l'écobuage et l'élagage des arbres...

Une note aux habitants rappelant ces différents points pourrait être distribuée. Il est convenu que les élus préparent les sujets qu'ils souhaitent aborder. Une note sera élaborée pour présenter ces sujets, les points incivilité et une information globale sur les actions entreprises par le Conseil notamment les ventes des parcelles communales, la mise en ligne du site internet...

Monsieur le Maire informe le Conseil que des habitants de Courayol l'ont interpellé sur la vitesse excessive des véhicules. Cette voie étant départementale, il propose d'adresser ces remarques au Département pour demander ce qui peut être fait pour réduire la vitesse dans ce secteur.

❖ Communauté de Communes Plaine Limagne

Monsieur le Maire présente les différentes commissions créées à la Communauté de Communes. Il rappelle que les élus de la commune peuvent en être membre et que les noms des conseillers volontaires ont été communiqués. Le conseil communautaire du 7 septembre prochain en déterminera la composition.

❖ Délibération 2020-31 : Redevance d'occupation du domaine public Orange

Mr le Maire présente au Conseil le tableau récapitulatif relatif à la redevance d'occupation du domaine public routier qui doit être versée à la Commune par Orange. Mr le Maire présente le calcul proposé par Orange sur la base de 6,088 Km d'artères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- compte tenu des quantitatifs du réseau Orange sur la Commune.
- compte tenu des tarifs en vigueur.
- fixe le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange :

pour 2020 à : **286,22 €**

calcul 2020

artères aériennes	2,349 km	40,000 € du km	93,96 €
artères en sous-sol	3,739km	30,000€ du km	112,17€
s/total			206,13€
Indice 2020	1,38853		Soit 286,22 €

❖ Délibération 2020-32 : Constitution de la liste des membres de la Commission communale des impôts directs

Le Maire invite le Conseil à présenter une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants appelés à faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose :

Commissaires titulaires : (12)

Marie-Noëlle DASSAUD
Rémy MERTINS
François LANDAIS
Guillaume MEUNIER
Alain PERROUX
Yannick CORNIL
Pierre BARRIER
Christian GIBOIN
Isabelle BASMAISON
Sophie LAIGO
Yves PETIT
Suzanne CHEVAUDONNA

Commissaires suppléants : (12)

Julie THOMAS
Jean-Pierre BONNET
Amélie LAMIRAND-BUFFET
Bernard FERRIERE
Teddy LAVOINE
Romain BASMAISON
Noëlle LEGENDRE
Mathieu CARLIER
Rolande PERROUX
Didier SEGUIN
Sylvie BONNET
Kevin SEMONSUT

❖ Question diverse

◆ Recensement de la population 2021

Monsieur le Maire informe les élus que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 20 février 2021 et qu'il conviendra de recruter un agent recenseur pour effectuer cette enquête.

DÉLIBÉRATIONS CI-APRÈS ADOPTÉES

- ❖ **Délibération 2020-27 : Grilles avaloir RD 1093 au bourg de Barnazat**
- ❖ **Délibération 2020-28 : Raccordement Lotissement Saint-Denis : Evacuation des eaux traitées**
- ❖ **Délibération 2020-29 : Vente Lotissement Perjat lot n°1**
- ❖ **Délibération 2020-30 : Vente Lotissement Perjat lot n°2**
- ❖ **Délibération 2020-31 : Redevance d'occupation du domaine public Orange**
- ❖ **Délibération 2020-32 : Constitution de la liste des membres de la Commission communale des impôts directs**

<i>Guillaume LAURENT</i>		<i>Teddy LAVOINE</i>	
<i>Marie- Noëlle DASSAUD</i>		<i>Amélie LAMIRAND- BUFFET</i>	
<i>Alain PERROUX</i>		<i>Guillaume MEUNIER</i>	
<i>Rémy MERTINS</i>		<i>Julie THOMAS</i>	
<i>Jean-Pierre BONNET</i>		<i>Romain BASMAISON</i>	